



**PROCES-VERBAL**  
**de la réunion d'installation du Conseil Municipal**  
  
**ELECTION**  
**du Maire et des Maires Adjointes**  
**Le 29 Mars 2014**

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de Garches, proclamés élus à la suite du scrutin du 23 Mars 2014, se sont réunis en Mairie le Samedi 29 mars 2014 à 9h00, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, Monsieur Jacques GAUTIER, le lundi 24 Mars 2014, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'ordre du jour :

- ELECTION DU MAIRE
- FIXATION DU NOMBRE DES MAIRES ADJOINTS
- ELECTION DES MAIRES ADJOINTS

ETAIENT PRESENTS :

M. GAUTIER Jacques, Mme BÉCART Jeanne, M. MENEL Yves, Mme BODIN Béatrice, M. OLIVIERO Bertrand, Mme BOSSET Sylvie, M. BUIL Norbert, Mme COIRIER Anne-Laure, M. MOREAUX Yves, Mme BOINET Nathalie, M. KOCH-CHEVALIER Thierry, Mme MARTIN Françoise, M. REYDEL Jean-Claude, Mme CHANTEMARGUE Sylvie, M. BOULANGER Jean-Jacques, Mme MÉALET Frédérique, Mme RECHSTEINER Sophie, M. BAS Benoît, Mme DEGARDIN Annick, M. TRIGNAN François, M. SCHWARTZ Patrick, Mme DENIZEAU Charlotte, M. LUCIANI Bernard, M. MARI Thierry, Mme DERMAGNE Laurence, M. MAGITTERI Julien, Mme GUYOT Françoise, M. HERZOG Philippe

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Mme LANOY Laurence, a donné pouvoir à M. Yves MENEL  
Mme DUMONT Agnès, a donné pouvoir à Mme Françoise MARTIN  
M. BELANGER Timothée, a donné pouvoir à M. Jacques GAUTIER  
Mme VIGIER Cécile, a donné pouvoir à Mme Jeanne BECART  
M. MITRY Emmanuel, a donné pouvoir à Mme Béatrice BODIN

Le Conseil Municipal étant au complet, la séance est ouverte sous la Présidence de Jean-Jacques BOULANGER, Doyen d'âge du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### SECRÉTAIRES DE SÉANCE :

Après avoir constaté que, conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est respecté 28 conseillers municipaux présents et 5 conseillers municipaux absents ont donné procuration. Le conseil municipal procède à la désignation, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, des secrétaires de séances :

- Madame Anne-Laure COIRIER
- Monsieur Philippe HERZOG

Il procède à la désignation de deux assesseurs. Comme il est pratiqué de manière coutumière à Garches, il propose de désigner deux assesseurs qui seraient le plus ancien et le plus jeune des conseillers présents :

- Bernard LUCIANI
- Norbert BUIL.

Le Président constate que le bureau est complet.

### **M. BOULANGER**

*« Comme la tradition l'exige. Mes chers collègues, je suis très honoré et ému de vous adresser à vous en ouvrant la séance du nouveau conseil municipal, élu au premier tour des élections qui se sont tenues dimanche 23 mars. Après une campagne de qualité, dans un esprit de compréhension mutuelle et le respect de nos différences, c'est un jour particulier dans la vie de notre commune mais pour aussi chacun d'entre nous ici rassemblés, c'est avec une réelle émotion et un mélange de fierté que je m'adresse à vous.*

*Aujourd'hui, le moment que nous vivons est exceptionnel pour plusieurs raisons. Tout d'abord, nous allons élire notre maire qui présidera l'avenir de Garches pour les 6 années du mandat communal. Il concrétisera le choix des garchoises et des garchois dans l'expression de leur vote qui a vu un pourcentage record pour la liste « Pour Garches » conduite par Jacques GAUTIER, 82,36 % dès le premier tour.*

*Il est toutefois dommage que l'abstention est atteinte un niveau trop important avec 47,92 % ce qui doit nous interpeller pour les élections à venir et notamment les européennes en mai prochain. C'est la première fois, à ma connaissance, qu'une majorité est aussi représentative à Garches depuis les lois de décentralisation de 1982 qui ont ouvert la proportionnelle au sein du conseil municipal avec 31 élus de la liste « Pour Garches » sur 33 élus qui composent cette assemblée.*

*Vous me permettrez d'avoir une pensée particulière pour les colistiers de la liste « Garches autrement, mieux vivre ensemble » conduite par notre collègue Françoise GUYOT. Le travail mené ensemble au sein du conseil municipal et dans les diverses commissions dont celle des permis de construire que j'ai eu l'avantage de présider au cours de la dernière mandature, s'est toujours déroulée dans d'excellentes conditions avec le souci partagé de servir au mieux les garchois dans l'intérêt général de notre commune.*

*Aujourd'hui est aussi la seule fois où vous me verrez assis dans ce fauteuil qui est celui du Maire que j'occupe en qualité de doyen d'âge de notre assemblée, merci. Mais soyez assuré que je le quitterai dans quelques minutes après l'élection du maire en lui cédant cette place.*

*A nos collègues qui viennent de nous rejoindre au sein du conseil municipal, je leur souhaite la bienvenue parmi nous, en étant certain du bon travail que nous mènerons tous ensemble sous la conduite de notre maire pour donner aux garchoises et aux garchois un avenir toujours nouveau pour s'épanouir et s'élever.*

*Je présente tous mes vœux de réussite au futur maire de Garches. Je vous remercie de votre écoute et vous propose maintenant de procéder à l'élection du maire ».*

## **ELECTION DU MAIRE**

**M. BOULANGER** invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire

Le Président de séance donne lecture des articles L. 2122-4 et 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Article L. 2122-4 - "Le conseil municipal élit le Maire et les adjoints parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue." Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus."

Article L. 2122-7 - "Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu."

**M. Yves MENEL** propose la candidature de Monsieur Jacques GAUTIER pour le groupe « Pour Garches » aux fonctions de Maire.

**Mme GUYOT** annonce que son groupe « Garches autrement, mieux vivre ensemble » ne présente aucun candidat.

**M. BOULANGER** enregistre la candidature de Monsieur Jacques GAUTIER.

Avant de procéder à l'élection du maire, il rappelle que chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remettra fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Il fera, le cas échéant, la même démarche à l'appel du nom du conseiller municipal dont il détient le pouvoir, comme l'autorise l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'issue du premier tour de scrutin, le dépouillement du vote donne le scrutin suivant :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	<b>33</b>
- A déduire :	
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :	<b>2</b>
<hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/>	
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	<b>33</b>
Majorité absolue :	<b>16</b>

M. Jacques GAUTIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages avec 31 voix est proclamé Maire.

**M. BOULANGER** présente toutes ses félicitations et M. Jacques GAUTIER, Maire nouvellement élu, prend la présidence de la séance..

### **LE MAIRE**

*« J'invite les assesseurs et les secrétaires à rejoindre leur place et je remercie le président doyen d'âge pour l'excellent travail qu'il vient de réaliser.*

*Chers collègues, mesdames, messieurs, chers amis, je veux d'abord remercier les élus du conseil municipal qui viennent de me confier la responsabilité de notre Ville pour 6 ans. Au-delà d'eux, mes remerciements vont aux milliers de garchoises et de garchois qui ont témoigné leur confiance à la liste « Pour Garches » que j'avais l'honneur de conduire, en nous accordant une élection dès le premier tour avec un score vertigineux de 82,36 %.*

*Je mesure l'ampleur de cette confiance et le devoir que j'ai, que nous avons collectivement, de nous en montrer dignes. Je veux aussi féliciter mes 32 collègues pour leur élection et je tiens à dire à Françoise GUYOT et à Philippe HERZOG que c'est un plaisir de travailler avec eux pendant 6 ans.*

*Je sais que vous partagez le même sens de l'intérêt commun et le même amour pour Garches. Que vous restiez à deux ou que vous soyez trois dans quelques mois, c'est un véritable partenariat que je vous propose.*

*Je voudrais avoir une pensée pour nos collègues qui ne se sont pas représentés ou qui n'ont pas été élus. Ils ont œuvré pour Garches et méritent nos remerciements comme d'ailleurs nos fonctionnaires municipaux, qui toute l'année, sont au service de nos concitoyens.*

*Je veux rappeler, après le doyen d'âge, le climat apaisé qui a, dans notre Ville, présidé à cette campagne électorale. Chacun a pu s'exprimer défendre ces points de vue et nos deux listes l'ont fait dans le respect, le dialogue et la convivialité, à l'image du Garches que nous aimons.*

*Ce résultat électoral particulier, nous le devons je crois, au travail permanent que nous avons effectué dans la durée mais aussi à notre volonté de rechercher la concertation et le consensus le plus large possible. Nous devons aussi et cela a été démontré dimanche dernier dans la France entière, au rejet d'une certaine politique conduite par le Gouvernement. Nous savons tous qu'il est difficile d'être aux responsabilités en période de crise. Mais à Garches, ce résultat nous engage à tenir nos promesses et à ne pas décevoir nos concitoyens.*

*Je suis le Maire de tous les garchois et vous êtes les élus de la ville de Garches. Nous devons répondre aux attentes de nos habitants dans un environnement particulièrement difficile :*

- le désengagement financier de l'Etat qui se poursuit et s'amplifie quels que soient les gouvernements,*
- des prélèvements de plus en plus élevés sur nos budgets,*
- la fin annoncée des intercommunalités qui nous soutenaient financièrement,*
- la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la métropole du Grand Paris et sa techno structure qui va gérer 127 villes, 6 700 000 habitants avec des milliers de fonctionnaires éloignés du terrain et enfermés dans leurs certitudes.*

*De plus, nous devons préparer, étudier et voter en 2015 le programme local d'urbanisme qui fixera les règles d'urbanisme pour notre Ville. Nous devons veiller à sauvegarder la qualité et l'environnement de Garches que nous aimons en résistant le plus possible à la volonté gouvernementale de densifier. Ce document dont la réalisation s'étalera sur de nombreux mois, fera l'objet d'une large concertation ouverte aux élus, aux associations et aussi aux citoyens qui le souhaiteront.*

*En septembre prochain, nous devons aussi, appliquer la loi sur l'aménagement des rythmes scolaires dont la mise en œuvre, malgré une petite participation des familles, coûtera plus de*

200 000 € à notre Commune. Nous le ferons, comme nous y sommes engagés, en privilégiant l'intérêt de l'enfant sans pénaliser les familles qui sont le cœur de notre société.

Nous allons aussi engager la réalisation des deux programmes immobiliers : rue de l'Eglise et à côté de la Poste. Nous avons besoin des équipements qu'ils comportent : crèche, jardin d'enfants, restaurant pour Pasteur B, salle d'associations, places de parking public, locaux de stockage du marché. Nous avons aussi besoin des recettes liées à la cession de ces terrains qui appartiennent à la Ville. Cette cession représente plus de 10 millions d'euros, soit l'équivalent de trois années de budget d'investissement ou 20 ans d'autofinancement.

Je rappelle qu'un point d'impôt représente environ 110 000 €. Ces recettes sont donc indispensables au budget et à l'avenir de notre Ville.

Je lance, dès ce conseil, un appel à chaque élu, à chaque responsable d'associations, à chaque citoyen pour que ces programmes ne soient plus entravés. Ils figurent dans les engagements de notre liste et ont été validés par 82,36 % des votants.

Le temps électoral est achevé, les garchois attendent de nous des décisions, de la volonté, des réalisations.

Alors, chers amis du conseil, je vous appelle à prendre vos responsabilités, à assumer pleinement ce merveilleux mandat d'élu local et à vous mettre, dès maintenant, au travail ! Merci à toutes et merci à tous. »

### **Mme GUYOT**

« Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, mesdames et messieurs. L'élection du maire à laquelle nous venons de procéder vient clore une séquence de campagne électorale qui aura duré plusieurs semaines.

Bien sûr, le résultat de dimanche dernier ne nous satisfait pas car il est évident que de nombreux électeurs de Gauche ne se sont pas mobilisés. Le taux d'abstention, important à Garches compte tenu de l'absence d'enjeu sur la majorité municipale, a légèrement baissé par rapport à 2008. Mais l'analyse bureau par bureau montre clairement que c'est dans les bureaux votant plutôt à Gauche que l'on s'est le plus abstenu. Les électeurs se sont décidés en fonction d'enjeux nationaux plutôt que locaux, nous le regrettons, mais c'est ainsi.

Philippe HERZOG et moi-même reprenons le flambeau que nous ont légué plusieurs équipes qui ont fait vivre successivement au sein de ce conseil les valeurs de la Gauche et qui ont su travailler avec la majorité municipale dans un esprit constructif pour le bien des garchois. J'étais moi-même dans le précédent conseil depuis 2008 avec Aude FOURLON et Philippe MOUSSIER qui sont présents ici. Je les remercie pour le travail que nous avons fait ensemble et je remercie tout particulièrement Aude qui m'a fait partager son expérience ainsi que l'enthousiasme et l'exigence avec lesquels elle a rempli sa mission de conseillère et de présidente de Groupe.

Nous n'oublions pas que, malgré la situation difficile et le contexte national, de nombreux garchois nous ont apporté leur soutien et exprimé leur confiance. Ils ont jugé nos propositions justes et réalistes. Nous sommes fiers de ce programme qui leur a donné envie de voter pour nous.

De nombreux défis nous attendent aujourd'hui : permettre à chacun de trouver sa place dans notre société, personnes âgées, personnes en situation de handicap, soutenir les personnes en grande

*difficulté, favoriser la réussite scolaire de nos enfants en menant une réforme des rythmes scolaires ambitieuse, soutenir les familles des très jeunes enfants qui ont besoin de modes de garde à des tarifs abordables, faciliter l'accès aux logements à un prix accessible pour chacun, soutenir le commerce et l'activité économique, stimuler la sobriété énergétique, accorder une place plus importante aux jeunes. De beaux projets peuvent être mis en œuvre dans tous ces domaines.*

*Dans l'immédiat, plusieurs chantiers importants nous attendent. L'un d'eux, la réforme des rythmes scolaire nous tient particulièrement à cœur. Aujourd'hui, dans les nombreuses communes qui l'ont mise en place dès la rentrée 2013, tout se passe bien et l'ensemble de la communauté scolaire est satisfaite. Peu à peu, l'organisation a été optimisée, des solutions ont été trouvées pour les problèmes qui se posaient. Ces solutions ont été d'autant plus facilement trouvées que tous, enseignants, directeurs d'écoles, personnel communal, responsables d'associations, élus ont travaillé en étroite collaboration.*

*Disposer de 5 matinées au lieu de 4 est un atout considérable et tous les enseignants le disent car les élèves sont beaucoup plus réceptifs à ces heures-là. Quant au temps dégagé l'après-midi pour le périscolaire, il doit permettre d'offrir à tous les enfants la possibilité de pratiquer des activités artistiques, culturelles ou sportives auxquelles certains n'avaient jamais accès auparavant mais aussi des activités propices à leur éveil et au développement de capacités qui favorisent la réussite scolaire. Car c'est bien de cela qu'il s'agit et même si le prix à payer est élevé, c'est pour nous une priorité.*

*Nous réaffirmons notre volonté de travailler avec vous, Monsieur le Maire, en bonne intelligence. Nous prendrons notre part dans le travail en commissions. Tout cela pour le bien des garchois qui est notre objectif commun à tous. Nous souhaitons à tous une excellente mandature. Je vous remercie. »*

#### **M. MENEL**

*« Mes chers collègues, mesdames, messieurs, au nom du groupe « Pour Garches » et avec chacune et chacun de nos collègues de la majorité, nous nous félicitons du résultat obtenu par notre liste dimanche dernier au premier tour des élections municipales et bien entendu dans un premier temps, nous souhaitons remercier très chaleureusement toutes les garchoises et tous les garchois qui nous ont fait confiance et qui nous ont donné leur bulletin de vote ce dimanche dernier pour la liste « Pour Garches ».*

*La hauteur du score obtenu que Monsieur le doyen, Jean-Jacques BOULANGER, a rappelé tout à l'heure et ainsi que vous aussi Monsieur le Maire, est pour nous une responsabilité très forte et nous engage encore plus à poursuivre notre travail afin que Garches, notre Ville, que nous aimons reste effectivement la Ville verte, sûre, chaleureuse avec une belle qualité de vie. Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, chaque élu de la liste « Pour Garches » prend l'engagement de consacrer son temps et son énergie sans esprit partisan à servir les habitants de notre commune.*

*Et juste pour terminer, bravo et félicitations à notre ami Jacques, on peut à nouveau l'applaudir très fort. Et puis si vous me permettez, au-delà, des frontières du conseil municipal, chers amis, chers garchois, vous devez être heureux et fiers d'avoir un maire comme Jacques GAUTIER à la ville de Garches. Merci.*

## **FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

LE MAIRE rappelle que conformément à l'article L 2122-2 du Code Général, le nombre des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut décider la création d'un ou plusieurs adjoints sans que le nombre ne puisse excéder 30% de l'effectif légal, soit pour Garches 9 adjoints.

Il vous propose la création de neuf postes de maires adjoints.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création de 9 postes d'adjoints au maire.

## ELECTION DES MAIRES ADJOINTS

Il est procédé ensuite sous la présidence du Maire, nouvellement élu et selon les dispositions des articles L. 2122-4 et L. 2122-7-2 et R 2121-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection des maires adjoints aux 9 postes créés précédemment.

L. 2122-4 - "Le conseil municipal élit le Maire et les adjoints parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

" Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus."

L. 2122-7 - "Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

"Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu."

Il annonce qu'en ce qui concerne le groupe « Pour Garches », il propose une liste. Madame GUYOT fait savoir qu'elle ne présentera pas de liste.

Le Maire constate qu'une seule liste a été déposée :

- « Pour Garches », avec Jacques GAUTIER

### 1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN :

Le dépouillement du scrutin donne les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	<b>33</b>
- A déduire :	
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :	<b>2</b>
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	<b>31</b>
Majorité absolue :	<b>16</b>

Nombre de voix obtenues pour chaque liste :

- « Pour Garches, avec Jacques GAUTIER » : 31 voix

Les candidats de la liste « Pour Garches, avec Jacques GAUTIER » (31 VOIX) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés Maires Adjoints.

A l'issue de ce scrutin, le Maire déclare installés conformément à l'article R. 2121-3, en qualité d'adjoints :

1 <sup>er</sup> Maire Adjoint	- Monsieur Yves MENEL
2 <sup>ème</sup> Maire Adjoint	- Madame Jeanne BECART
3 <sup>ème</sup> Maire Adjoint	- Madame Béatrice BODIN
4 <sup>ème</sup> Maire Adjoint	- Monsieur Bertrand OLIVIERO

5<sup>ème</sup> Maire Adjoint  
6<sup>ème</sup> Maire Adjoint  
7<sup>ème</sup> Maire Adjoint  
8<sup>ème</sup> Maire Adjoint  
9<sup>ème</sup> Maire Adjoint

- Monsieur Yves MOREAUX  
- Madame Sylvie BOSSET  
- Madame Françoise MARTIN  
- Monsieur Jean-Claude REYDEL  
- Monsieur Jean-Jacques BOULANGER

## **DÉSIGNATION DU QUESTEUR ET DU SYNDIC**

Le Maire rappelle que la tradition à Garches veut qu'un questeur et un syndic soient désignés.

Il propose la candidature de Nathalie BOINET comme questeur et de Monsieur Thierry KOCH-CHEVALIER comme syndic.

Le conseil municipal, à l'unanimité, 2 abstentions s'étant manifestées, désigne :

- Nathalie BOINET, Questeur
- Thierry KOCH-CHEVALIER, Syndic.

Le Maire invite les membres du conseil municipal à signer le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints au Maire.

Il informe l'assemblée que la prochaine réunion aura lieu le mercredi 2 avril, suivie du conseil municipal le mercredi 9 avril. Cette séance sera consacrée notamment au débat sur les orientations budgétaires et à la désignation des représentants du conseil municipal appelés à siéger au sein des différentes commission et organismes.

Le Maire signale que Madame GUYOT, pour la liste « Garches autrement, mieux vivre ensemble » a fait un recours administratif concernant la différence enregistrée entre le décompte des votes des machines à voter et les émargements. Il y avait 6 émargements de plus que les suffrages exprimés.

Compte tenu du mode de scrutin, les 32 élus sont élus à la proportionnelle et le 33<sup>ème</sup> au plus fort reste. Il s'avère que les 6 émargements de plus peuvent modifier le nombre d'élus de la liste « Pour Garches » à 30 et celle de « Garches autrement » à 3 au lieu de 2. C'est le Tribunal administratif qui décidera. Ce recours fait l'objet de la présente notification.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 10.

**Jacques GAUTIER,**  
Maire de Garches.